



Règlement du concours

GAGNEZ VOTRE ABONNEMENT TÉLÉ ACTUEL PENDANT 1 AN!

(Excluant la location des équipements.)

1. DESCRIPTION DU CONCOURS

Votre opinion nous intéresse!

Répondez à notre questionnaire en ligne sur nos l'équipement dont vous aurez besoin pour utiliser la nouvelle plateforme télévisuelle de IHR Télécom à partir du 1^{er} mai 2025 et courez la chance de gagner **votre abonnement télé actuel gratuit pendant un (1) an!**

Le tirage, qui aura lieu le **24 avril 2025 à 16 :00**, révélera les **trois (3) gagnant(e)s qui remporteront leur abonnement télé actuel gratuit pendant un (1) an.**

Ne manquez pas cette occasion de profiter d'un divertissement gratuit!

Le concours « **GAGNEZ VOTRE ABONNEMENT TÉLÉ ACTUEL PENDANT 1 AN!** » est organisé par IHR Télécom.

2. DURÉE DU CONCOURS

Le concours se déroule du 28 février au 11 mars 2025, 17:00 (heure de l'Est) heure limite de participation.

IHR Télécom se réserve le droit de permettre à ses administrateurs, dirigeants, employés et/ou représentants d'exécuter toute tâche nécessaire à la gestion de ce concours.

3. ADMISSIBILITÉ

Le concours s'adresse exclusivement aux personnes qui remplissent les conditions suivantes :

- Être âgé(e) de dix-huit (18) ans ou plus;
- Être abonné(e) à nos services télévisuels;
- Avoir rempli le questionnaire en ligne avant 17h00 le 11 mars 2025.

Le concours est réservé à toute personne n'étant pas employée, agent ou représentante de IHR Télécom, ni membre de la famille immédiate, conjoint(e) ou personne résidant sous le même toit des individus impliqués dans la conception, la gestion ou la réalisation du concours.

4. PARTICIPATION

Le (La) participant(e) doit répondre au questionnaire en ligne et s'identifier comme client(e) des services télévisuels de IHR Télécom afin d'être éligible au tirage. Une (1) seule participation par adresse civique est permise.

Les réponses au questionnaire en ligne ne devront contenir de langage vulgaire, obscène, offensant ou diffamatoire à l'égard du concours et/ou de IHR Télécom, selon l'évaluation des organisateurs. Tout questionnaire incomplet, frauduleux ou obtenu d'une source non autorisée pourra être rejeté.

5. DESCRIPTION DES PRIX

La valeur totale des prix offerts dans le cadre de ce concours peut atteindre jusqu'à deux mille huit cent soixante-dix-neuf dollars et soixante-quatre cents (2 879,64\$).

Les trois (3) gagnant(e)s recevront **un accès gratuit à leur abonnement télé actuel** pour une durée d'un (1) an. Le prix correspond à la gratuité du forfait télé souscrit au moment du tirage. La location des équipements n'est pas incluse et demeure à la charge du client.

Les prix sont en dollars canadiens et incluent les taxes applicables;

Si un ou une gagnant(e) refuse son prix, aucune compensation ne lui sera offerte.

6. PROPRIÉTÉ

Le questionnaire de cette étude et les réponses soumises deviennent la propriété exclusive de IHR Télécom. Les résultats agrégés de l'étude peuvent être utilisés dans les communications internes ou externes, de façon anonymisée.

7. TIRAGE

Les prix seront attribués par tirage au sort parmi les participants(e)s éligibles ayant dûment rempli le questionnaire en ligne pendant la durée du concours.

Le tirage aura lieu le **mardi 24 avril 2025 à 16:00**, sous la supervision de l'équipe marketing et communications de IHR Télécom, à ses bureaux administratifs situés au : 8, boulevard du Frère André, Mont-Saint-Grégoire, Québec, J0J 1K0.

8. RÉCLAMATION DU PRIX

Les gagnant(e)s seront contacté(e)s via téléphone et recevront une confirmation via courrier électronique. Si IHR Télécom ne parvient pas à contacter un(e) gagnant(e) dans les sept (7) jours suivant les tirages, un nouveau tirage sera effectué.

Les prix doivent être acceptés tels quels et ne peuvent être transférés.

9. CONDITIONS GÉNÉRALES

Les probabilités de gagner dépendent du nombre total de participations valides.

Le (la) gagnant(e) accepte que son prénom, nom et ville de résidence puissent être publiés sur la page *Facebook* et le site Internet de IHR Télécom sans rémunération.

Les décisions de IHR Télécom sont finales et sans appel.

Le règlement du concours « **GAGNEZ VOTRE ABONNEMENT TÉLÉ ACTUEL PENDANT 1 AN!** » est disponible en français sur notre site Internet à l'adresse suivante : <https://ihrtelecom.com/fr/> ainsi qu'à nos bureaux

situés au 8, boulevard du Frère-André, Mont-Saint-Grégoire, Québec, J0J 1K0 et au 380, 4e avenue, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec, J2X 1W9.

10. LIMITE DE RESPONSABILITÉ

IHR Télécom ne pourra être tenu responsable de tout problème technique ou de transmission de données affectant la participation au concours.

11. LIMITE DE RESPONSABILITÉ : FONCTIONNEMENT DU CONCOURS

IHR Télécom, organisateur du concours et les personnes au bénéfice desquelles ce concours est tenu se dégagent de toute responsabilité relativement au mauvais fonctionnement de toute composante informatique, de tout logiciel ou de toute ligne de communication, relativement à la perte ou à l'absence de communication réseau ou relativement à toute transmission défectueuse, incomplète, incompréhensible ou effacée par tout ordinateur ou tout réseau, et qui peut, pour toute personne, limiter la possibilité de lire le règlement de participation ou l'en empêcher. IHR Télécom, organisateur du concours, se dégage de toute responsabilité pour tout dommage ou toute perte pouvant découler de la participation au sondage, y compris tout problème technique ou de transmission des données.

12. LOIS APPLICABLES

Le concours est assujéti à toutes les *lois* fédérales et provinciales.

Bonne chance à tous les participant(e)s!

Pour toute question sur le concours, contactez-nous :

 DÉVELOPPEMENT INNOVATIONS HAUT-RICHELIEU
IHR Télécom
 450 346-0057 / 1 888 346-0057
 info@ihrtelecom.com